

Décision n° 2025- 2142
modifiant la décision n° 2025-1655 portant délégation de signature

Monsieur Philippe LONNÉ, directeur général de la Bibliothèque nationale de France

Vu la décision n° 2025-1655 du 1^{er} octobre 2025 portant délégations de signature de M. Philippe Lonné, directeur général de la Bibliothèque nationale de France à ses services

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

L'article 14 au sein du TITRE 9 Au sein de la Direction du Mécénat est modifié comme suit :

Article 14

Délégation de signature est donnée à Madame Marthe Boulanger, directrice du Mécénat, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes d'exécution des contrats et marchés ainsi que tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérés au point 6 de l'article R. 341-13 du code du patrimoine, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes.

Fait à Paris, le 8 décembre 2025

Le directeur général

Philippe LONNÉ